

DU DE MUSICIEN SPÉCIALISTE

MUSIQUE HANDICAP ET SANTÉ

GUIDE DES ÉTUDES 2025-2026



SOMMAIRE

Avant-propos.....	3
Contexte.....	4
Objectifs.....	5
Connaissances dispensées.....	5
Compétences visées.....	5
Débouchés professionnels.....	6
Organisation générale de la formation.....	7
Tronc A : Apports artistiques - 84h.....	7
Tronc B : Apports théoriques - 82h.....	7
Tronc C : Pratique professionnelle - 134h.....	8
Calendrier.....	10
Maquette de la formation.....	11
Pratiques professionnelles.....	12
Stages en responsabilité.....	12
Au sujet de la résidence d'artiste :.....	15
Nannetti.....	17
Genèse du partenariat.....	17
Présentation de l'action.....	17
L'accueil de la promo DUMUSIS.....	18
L'accompagnement.....	18
L'article.....	20
Intention générale.....	20
Commande.....	20
Calendrier.....	20
Contenus des formations & notes d'intention.....	21
Voix espace et création.....	21
Drac, eac : panorama historique & politique culturelle.....	21
Réfèrent handicap.....	21
Tout est prétexte à création.....	21
Néonatalité.....	22
Méthodologie de projet.....	22
Culture & santé - culture & solidarité.....	23
L'enregistrement comme média de création et de transmission.....	23
Inventer.....	23
Récup', performance et création.....	23
Corps mouvement danse.....	24
Musiques amplifiées et nouvelles lutheries.....	24
Rencontre avec... l'itinéraire singulier.....	24

Rencontre avec... les percussions de Treffort	25
Agora/rex.....	25
L'observation d'un pair	26
Cahier des charges	26
Modalités d'évaluation.....	27
Règles de vie	31
Membres de l'équipe permanente.....	33
Mission handicap.....	33
Conditions d'accès et candidatures.....	34
Calendrier de candidatures	34
Dépôt du dossier	34
Promotion	34
Epreuves d'admission	34
Coût de la formation.....	35

AVANT-PROPOS

Initialement conçue comme une formation de spécialisation dans le prolongement du DUMI, la formation au DUMUSIS s'adresse aujourd'hui à des musiciens et des musiciennes issues d'univers et de formations diverses, attestant d'une pratique confirmée de la musique et de sa transmission, et qui souhaitent venir approfondir et réinterroger leurs pratiques professionnelles et artistiques lorsqu'elles sont adressées à des publics singuliers, dans les contextes spécifiques des milieux sanitaires et médicosociaux.

Dans le DUMUSIS, la notion de *spécialisation* est pensée avant tout comme une faculté à savoir adapter sa posture et son propos à un contexte socio-professionnel spécifique.

La formation au DUMUSIS est proposée tous les deux ans, en alternant la spécialisation *Musique et Petite Enfance* avec la spécialisation *Musique Handicap et santé*.

La formation au DUMUSIS *Musique Handicap et santé* place la musique comme point de rencontre entre tous sans visée thérapeutique, sans perspective de soins. Les termes « handicap » et « santé » sont à interpréter dans leur sens le plus large, c'est-à-dire se rapportant à des personnes – enfants, adolescents, adultes – qui, pour de multiples raisons physiques, mentales, environnementales, ont besoin de compensations et de propositions adaptées à leur situation et qui leurs garantissent un réel accès à l'offre culturelle commune. Le DUMUSIS s'adresse donc avant tout à des musicien(ne)s dont le 1er souci est d'aller toujours le plus loin possible dans l'accueil de l'expression de l'autre, la rencontre artistique et sensible.

Cette formation est pensée comme un laboratoire de recherche, de réflexion et d'expérimentation, basée sur l'échange d'expertises et de pratiques, entre pairs.

Elle compte 300 heures, réparties sur une année universitaire. La formation se répartit en trois parties à peu près égales avec un tiers d'apports artistiques, un tiers d'apports théoriques, et un tiers de mises en situations professionnelles.

CONTEXTE

Depuis 1946 dans le préambule de la Constitution Française, puis en 1948 dans l'article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme ; en 1975 dans *la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées* et sa réforme du 11 février 2005 avec *la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* ; en 2009 avec *la loi HPST à l'hôpital* ; sans oublier les conventions interministérielles culture et handicap et culture et santé de 2000 reconduites en 2020 ; en 2015 avec la loi NOTRe ; l'ensemble de ces textes visent à favoriser l'égalité d'accès à la culture et aux arts pour toute personne et chaque citoyen et citoyenne. Ils défendent la pratique musicale comme pratique artistique à laquelle toute personne a droit.

Pour la personne handicapée ou malade, parfois marginalisée, la pratique musicale est aussi une occasion d'aller à la rencontre du monde dit valide, de pouvoir participer pleinement à la vie sociale et d'y trouver une place où ses capacités individuelles puissent être reconnues.

Au-delà d'une évidence humaine, il existe donc des cadres qui imposent aux milieux culturels et artistiques comme aux secteurs sanitaires et médicosociaux de se donner les moyens de faire de ces prescriptions une réalité. Ainsi les Hôpitaux de médecine Générale, les Hôpitaux Psychiatriques, les structures sociales (CHRS, MARPA...) et médicosociales (EHPAD, IME, ITEP), sont devenus des nouveaux terrains de créations, de diffusion, d'invention. De nouveaux partenariats voient ainsi le jour entre les équipements culturels et les structures d'accueil et de soin.

Pour accompagner ces évolutions, Le CFMI de Lyon, propose formation « musique, handicap, santé ». Les termes « handicap » et « santé » sont à interpréter ici dans leur sens le plus large, c'est-à-dire se rapportant à des personnes – enfants, adolescents, adultes – qui, pour de multiples raisons physiques, mentales, environnementales, ont besoin de propositions adaptées à leur situation qui leur garantissent un réel accès à l'offre culturelle commune.

Cette formation questionne la place de la musique comme point de rencontre entre tous sans visée thérapeutique, sans perspective de soins. L'intervenant est ainsi d'abord et avant tout musicien, porteur d'une démarche artistique et dont le 1er souci est d'aller toujours le plus loin possible dans l'expression et la rencontre artistique et sensible.

OBJECTIFS

- S'affirmer en tant qu'artiste porteur/se d'un univers et d'une identité poétique singuliers,
- Acquérir des méthodologies de mise en œuvre de projets d'actions artistiques en partenariats,
- S'affirmer en tant que musicienne ou musicien professionnel, fédératrice ou fédérateur, moteur et porteuse ou porteur d'intentions artistiques, capable de s'inscrire dans des démarches partenariales,
- Mener une réflexion sur l'intérêt des démarches de création et de pratiques collectives comme formes qui fédèrent et favorisent la singularité et l'expression de chacun,
- Permettre aux artistes de s'inscrire dans des démarches de recherche et de création dans un contexte spécifique,
- Contribuer au développement de projets artistiques dédiés,
- Permettre la mise en œuvre de dispositifs artistiques favorisant la relation sensible,
- Défendre et transmettre des valeurs de respect, de partage et d'ouverture à la culture de chacune et chacun,
- Développer la bienveillance, l'exigence artistique, l'authenticité de la démarche et des choix comme conditions indispensables à la relation sensible et poétique.
- Mener une réflexion sur les modalités d'accueil et les missions du référent handicap dans les établissements d'enseignements artistiques.

CONNAISSANCES DISPENSÉES

- Élargissement des pratiques et des cultures artistiques,
- Connaissances des publics des réseaux des cadres institutionnels et des logiques professionnelles spécifiques des secteurs sanitaires et médicosociaux
- Méthodologie et démarche de projets artistiques transversaux en partenariat

COMPÉTENCES VISÉES

- Capacité à improviser, inventer et créer,
- Capacité à appliquer une méthodologie de démarche de projet pour concevoir et mettre en œuvre des projets artistiques, en partenariat, à destination des publics issus des secteurs sanitaires, sociaux et médicosociaux,
- Capacité à présenter et défendre un projet artistique dédié aux secteurs sanitaires et médico-sociaux,
- Capacité à appréhender et comprendre des logiques professionnelles différentes issues des secteurs sanitaires et médico-sociaux,
- Connaissance des publics, des réseaux, des cadres institutionnels et des logiques professionnelles spécifiques des secteurs sanitaires et médicosociaux,

- Capacité être force de proposition et porteur de projets artistiques favorisant la relation sensible, sans visées thérapeutiques.

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

- Métiers de la création et du spectacle vivant
- Missions de transmission et/ou de coordinations de projets musicaux dans des structures d'enseignements artistiques et culturelles
- Missions de transmission et/ou de coordinations de projets musicaux dans des structures d'accueil et de soin

ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA FORMATION

Dans la formation au DUMUSIS la pratique et le *faire* sont des éléments majeurs. Les temps d'enseignements artistiques et théoriques alternent avec des temps d'expériences et d'analyse en situation professionnelle.

L'expertise personnelle y nourrit la réflexion collective et inversement et les compétences s'y consolident entre pairs.

La formation au DUMUSIS est répartie en 3 troncs :

TRONC A : APPORTS ARTISTIQUES – 84H

- Démarches de création

OBJECTIFS

- Travailler sa posture d'artiste
- Approfondir ses connaissances et pratiques instrumentales et vocales
- Approfondir ses compétences en improvisation et en démarche de création
- Découvrir des pratiques transversales et intermédia
- Approfondir un propos poétique et sensible
- Approfondir sa relation au collectif
- Développer des pratiques artistiques au service d'une démarche de création et d'un projet artistique

TRONC B : APPORTS THÉORIQUES – 82H

- Connaissance des publics, de l'environnement professionnel et institutionnel
- Méthodologie, démarche et rédaction de projet
- Observations et analyses de la pratique et de situations professionnelles
- Rédiger un article problématisé

OBJECTIFS

- Connaître et comprendre le fonctionnement des institutions des secteurs sanitaires et/ou médicosociaux par une approche historique, politique, sociale,
- Développer les connaissances relatives aux fonctionnements, aux enjeux, aux tenants et aboutissants d'action et de transmission artistiques à destination des publics des secteurs sanitaires et médicosociaux
- Acquérir des méthodologies de mise en œuvre de projets artistiques et de transmission (conception, rédaction) à destination des publics des secteurs sanitaires et médicosociaux
- Développer une pensée et produire un écrit sur une thématique relevant de la culture du musicien en lien avec sa pratique, ses problématiques et les secteurs sanitaires et/ou médicosociaux.

TRONC C : PRATIQUE PROFESSIONNELLE – 134H

La formation au DUMUSIS est basée sur l’alternance entre des temps d’enseignements et des temps d’expérience en situation professionnelle. Cette organisation permet aux étudiants et aux étudiantes d’articuler les apports de la formation avec des expérimentations artistiques, avec le soutien des formateurs et formatrices.

Le stage en responsabilité* correspond aux activités professionnelles et/ou personnelles de l’étudiant et de l’étudiante en lien avec les secteurs sanitaires et médico-sociaux.

Résidence d’artistes en structure d’accueil spécialisée, proposée et mise en œuvre par le CFMI

Résidence d’artistes en structure culturelle, proposée et mise en œuvre par le CFMI

OBJECTIFS

- Mettre en pratique les apports de la formation
- Contribuer au développement de projets artistiques dans les secteurs culturels, sanitaires et médicosociaux,
- Élaborer des modalités d’action en partenariat, en harmonisant les demandes et attentes de chacun des protagonistes (artiste/structures d’accueil),
- Concevoir des projets artistiques individuels et/ou collectifs,
- Travailler la création,
- Confronter sa création (en cours ou abouti) au grand public,
- Permettre aux artistes de s’inscrire dans des démarches de recherche et de création dans un contexte spécifique
- Défendre et transmettre des valeurs de respect, de partage et d’ouverture à la culture de chacun.e
- Développer la bienveillance, l’exigence artistique, l’authenticité de la démarche et des choix comme conditions indispensables à la relation sensible et poétique,
- Questionner la notion de trace.

* Ces activités, d’une **durée minimum de 50h** à justifier en fin de formation, sont **issus du terrain d’exercice de l’étudiant.e**. Elles peuvent se dérouler selon un rythme de travail hebdomadaire entre septembre 2025 et juillet 2026 ou sur une période regroupée (résidence par ex.) :

- soit dans la structure où travaille habituellement l’étudiant et l’étudiante, donc compris dans son temps de travail,
- soit dans un autre contexte, professionnel ou bénévole

Ces terrains d’exercice font l’objet d’un suivi de la part du responsable et/ou d’intervenants et intervenantes de la formation au DUMUSIS qui se déplaceront pour des visites-conseils, temps d’observation sur le terrain d’action du stagiaire ou de la stagiaire, suivi d’une analyse de sa pratique.

Les services donnent leur accord pour que le dispositif puisse être suivi par un formateur ou une formatrice du CFMI, qui pourra assister aux travaux en cours et dialoguer avec les artistes et les personnels concernés au sujet du déroulement de la résidence et des éventuels ajustements à apporter.

Le CFMI peut prononcer la suspension ou l'arrêt définitif du projet si le cahier des charges n'est pas respecté ou si les circonstances ne permettent pas sa réalisation dans les conditions requises.



CALENDRIER

La formation au DUMUSIS est aménagée de façon à permettre aux étudiant.es de poursuivre leur exercice professionnel, dont une partie devra se situer en lieu avec les secteurs sanitaire et/ou médico-social et sera validée au titre de stage pratique.

La formation débutera en septembre 2025 et se déroulera jusqu'à début juillet 2026, à raison de 3 à 5 journées mensuelles regroupées (le plus souvent des jeudi, vendredi et samedi ou pendant les vacances scolaires), de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 :

SEMESTRE 1	SEMESTRE 2
Jeudi 25 septembre 2025 Vendredi 26 septembre 2025 Samedi 27 septembre 2025	Lundi 9 février 2026 Mardi 10 février 2026 Mercredi 11 février 2026 Jeudi 23 12 février 2026 Vendredi 13 février 2026
Lundi 20 octobre 2025 Mardi 21 octobre 2025 Mercredi 22 octobre 2025 Jeudi 23 octobre 2025 Vendredi 24 octobre 2025	Jeudi 12 mars 2026 Vendredi 13 mars 2026 Samedi 14 mars 2026
Jeudi 13 novembre 2025 Vendredi 14 novembre 2025 Samedi 15 novembre 2025	Lundi 13 avril 2026 Mardi 14 avril 2026 Mercredi 15 avril 2026 Jeudi 23 16 avril 2026 Vendredi 17 avril 2026
Jeudi 4 décembre 2025 Vendredi 5 décembre 2025 Samedi 6 décembre 2025	Mercredi 20 mai Jeudi 21 mai 2026 Vendredi 22 mai 2026 Samedi 23 mai 2026
Jeudi 15 janvier 2026 Vendredi 16 janvier 2026 Samedi 17 janvier 2026	Jeudi 11 juin 2026 Vendredi 12 juin 2026 Samedi 13 juin 2026
	Lundi 29 juin 2026 Mardi 30 juin 2026 Mercredi 1 juillet 2026 Jeudi 2 juillet 2026

MAQUETTE DE LA FORMATION

SEMESTRE 1	
APPORTS ARTISTIQUES	
Démarches de création musicale	48
APPORTS THEORIQUES	
Connaissance des publics et de l'environnement professionnel	33
Méthodologie et démarche de projet	12
Développer ses compétences de problématiques et de recherche	12
PRATIQUE PROFESSIONNELLE	
Stage de pratique professionnelle	25
SEMESTRE 2	
APPORTS ARTISTIQUES	
Démarches de création musicale	36
APPORTS THEORIQUES	
Connaissance des publics et de l'environnement professionnel	3
Méthodologie et démarche de projet	11
Développer ses compétences de problématiques et de recherche	17
PRATIQUE PROFESSIONNELLE	
Stage en responsabilité	25
Résidence action artistique en structure d'accueil	36
Résidence action artistique en structure culturelle	42



PRATIQUES PROFESSIONNELLES

PRÉAMBULE

L'expérimentation, la pratique, le faire sont des éléments majeurs de la formation au DUMUSIS qui est basée sur l'alternance entre des temps d'enseignements théoriques, pratiques, et des temps d'expérience en situation professionnelle.

Cette organisation permet aux étudiant.es d'articuler les apports théoriques de la formation avec des expérimentations artistiques, avec le soutien des formateur/trice.

Le stage en responsabilité correspond aux activités professionnelles et/ou personnelles de l'étudiant.e en lien avec les secteurs sanitaires et médico-sociaux.

MODALITÉS d'encadrement des groupes lors d'ateliers de transmission par la pratique :

La direction artistique du projet est de la responsabilité des artistes en résidence. Ils/elles opèrent les choix les plus pertinents par rapport aux publics et à la structure concernés (dispositifs de jeu, répertoire, etc.) en fonction des objectifs du projet.

La responsabilité socio-éducative et/ou thérapeutique reste celle des professionnel.les de la structure d'accueil. La présence d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'établissement est donc nécessaire lors de ces temps de pratiques.

STAGES EN RESPONSABILITÉ

Ces stages de pratiques individuelles sont **issus du terrain d'exercice professionnel de l'étudiant.e**. Ils peuvent se dérouler selon un rythme de travail hebdomadaire entre septembre 2025 et juillet 2026 ou sur une période regroupée (résidence par ex.).

Ces stages consistent en une pratique musicale menée avec des bénéficiaires, des professionnel.les, des familles, des aidants... dans des établissements spécialisés de soin, d'accueil, d'enseignements musical, scolaire ou encore culturel

Ces stages font l'objet d'un suivi de la part du responsable et/ou d'intervenant.es de la formation au DUMUSIS qui se déplaceront pour des visites-conseils, temps d'observation *in situ* de l'action du/de la stagiaire suivi d'une analyse de sa pratique

Les services donnent leur accord pour que le dispositif puisse être suivi par un formateur du CFMI, qui pourra assister aux travaux en cours et dialoguer avec les artistes et les personnels concernés au sujet du déroulement de la résidence et des éventuels ajustements à apporter.

Le CFMI peut prononcer la suspension ou l'arrêt définitif du projet si le cahier des charges n'est pas respecté ou si les circonstances ne permettent pas sa réalisation dans les conditions requises.

Ces stages s'effectuent :

- soit dans la structure où travaille habituellement le/la stagiaire, et sont donc compris dans son temps de travail ;
- soit dans une autre structure. Dans ce cas, une convention de stage est établie entre le/la stagiaire, la structure et l'Université Lyon2.

Visite et observations : Principes de base – philosophie

Ce stage sera l'objet d'un terrain d'observation. Des visites-conseils sont organisées durant la formation et servent à accompagner les étudiant.es sur leur terrain d'exercice.

Chaque étudiant.e bénéficie de 2 visites sur son lieu de travail, effectuées par différentes personnes issues de (ou déléguées par) l'équipe permanente du CFMI.

Ces visites ont pour but une analyse de la pratique, une prise de recul par le questionnement et la réflexion, mais aussi de faire émerger de nouvelles pistes de travail pour un approfondissement ou un élargissement des compétences professionnelles.

La finalité des visites sur terrain est de permettre aux étudiant.es stagiaires d'avancer dans leur pratique professionnelle et d'améliorer l'autonomie dans l'autoanalyse, nécessaire à la pratique du métier.

Attitude en séance

La présence du visiteur/ de la visiteuse doit être la plus discrète possible, à aucun moment il/elle ne doit prendre une initiative à la place de la personne conduisant la séance. Il/elle n'a pas de rôle musical ou pédagogique à tenir. La bienveillance envers les personnes impliquées dans la séance (enfants, ados et adultes) et le respect du travail conduit par la personne visitée s'imposent de toute évidence.

Les points qui seront observés dans la séance :

- Ambiance générale de la séance (musicale, poétique...),
- Accueil et départ du groupe,
- Utilisation du/des instrument(s) personnel(s), de la voix (parlée et chantée),
- Sollicitation et prise en compte des propositions gestuelles et sonores des participant.es,
- Place des autres professionnel.les,
- Les enchaînements et le rythme de la séance (le temps d'appropriation laissé aux participant.es...),
- Attitude, implication et énergie personnelle, du musicien intervenant,
- Les supports utilisés (qualité, variété, pertinence du choix, l'utilisation qui en est faite...),
- Aménagement et gestion de l'espace utilisé,
- Diversification du placement et des positions (debout, assis, couché, en déplacement...),
- Le collectif et l'individuel,
- La place du verbal et du non-verbal,
- La qualité sonore et musicale,
- La place laissée à l'expérimentation et à l'invention,
- ...

Les points à aborder lors de la discussion :

- Le projet d'intervention (objectifs, ...),
- La place des participant(e)s
- La collaboration avec les professionnel.les et/ou autres partenaires présent.es,
- La cohérence de la démarche par rapport au projet de la structure,
- L'adéquation du cadre de travail avec ces objectifs (dans le temps, l'espace, l'organisation du travail...),

Déroulement de la visite

Les visites sont organisées en concertation avec le CFMI, toutefois il incombe à la personne visitée d'en informer la structure où elle travaille.

Le format de la visite est celui d'une demi-journée de travail (3h). Si un temps de concertation avec les équipes professionnelles, en amont et/ou en aval des séances, fait partie du temps de travail habituel, la visiteuse ou le visiteur peut y participer aussi.

Après la/les séance(s), un dialogue doit pouvoir s'installer entre l'observatrice ou l'observateur et la personne visitée. Cet entretien amènera l'étudiante à effectuer son auto-analyse dans un premier temps. Il sera d'une durée d'au moins une 45'. Il doit pouvoir se dérouler dans un lieu calme, à l'écart de tout passage. Cette rencontre est un temps de formation et ne concerne à priori que le visiteur et la personne visitée. Toutefois, la visiteuse ou le visiteur peut échanger aussi avec l'équipe en dehors de cet entretien, si cela paraît souhaitable.

Rapport de visite

La personne visitée rédige un rapport d'au moins 1-2 pages, qui doit mentionner les cadres et contextes (le nom et le lieu de l'intervention, la durée des séances, le nombre et l'âge des enfants concernés) et surtout les points marquants de la visite.

Plutôt que de décrire les activités menées en séance, il s'agit d'élaborer une synthèse de l'échange avec la visiteuse ou le visiteur, que l'étudiante ou l'étudiant fera parvenir rapidement après la visite. la visiteuse ou le visiteur, en guise de retour, pourra compléter ou préciser ses observations, exprimer son accord (ou son désaccord) avec la synthèse de la personne visitée etc. Ces rapports mentionneront

- les points positifs, les réussites,
- les questions soulevées,
- les points à travailler (à observer éventuellement lors d'une prochaine visite),

Pour garantir leur pertinence, il est préférable de rédiger ces rapports « à chaud ». C'est pourquoi il est demandé de les transmettre dans un **délai de 5 jours (ouvrables) après la visite**, le compte-rendu de visite au/à la visiteur/se, en faisant copie au responsable de formation.

Remarques : dans la mesure du possible, ces temps de stage font l'objet d'une rémunération : il s'agit de stages professionnels et il est important que l'étudiant.e soit reconnu.e comme tel.le par ses interlocuteurs/rices. D'autre part, les étudiant.es ne doivent pas constituer une main d'œuvre gratuite qui viendrait concurrencer les professionnel.les. Un recours éventuel au bénévolat serait à envisager comme une étape temporaire, en amont d'une activité rémunérée. Cette question éthique, qui appelle des réponses nuancées, fera l'objet de réflexion au cours de la formation.

AU SUJET DE LA RÉSIDENCE D'ARTISTE :

(...) Les résidences sont ouvertes à tout artiste (...)

(...) Les artistes peuvent y accéder de manière individuelle ou en faisant partie d'une compagnie ou d'une équipe (...)

(...) D'autres professionnels du domaine culturel ou artistique peuvent également y séjourner : historiens, critiques, commissaires d'exposition, théoriciens, notamment (...)

Résidences de création, de recherche ou d'expérimentation

(...) Ces résidences portent l'accent sur le travail de l'artiste et lui fournissent les moyens nécessaires pour mener à bien son projet (...).

(...) Pendant le temps de recherche et de création, il doit y avoir un temps (plus court) consacré à la mise en relation artiste-public. À la fin du séjour, une présentation du travail exécuté est faite au public. Celle-ci ne doit pas nécessairement être la présentation finale d'un projet. Il peut s'agir de la présentation de maquettes présentant la première phase d'une élaboration (...).

(...) Sa durée peut aller de quelques semaines à plusieurs mois suivant le projet, s'il s'agit d'une démarche ou d'une élaboration (...).

Résidences "Artiste en territoire"

(...) Les artistes doivent prioritairement sensibiliser le public à leur technique artistique mais également monter un projet de création (...)¹.

RÉSIDENCE D'ACTION ARTISTIQUE EN MILIEU DE SOIN

Objectifs spécifiques :

Être un petit collectif de musicien.ne immergé dans une structure d'accueil et de soin avec pour double mission :

- **1/ de transmettre :** Inventer et proposer des modalités d'actions favorisant la relation sensible, l'interaction musicale, le jeu et la créativité des participant(e)s
- **2/ de créer :**
 - Développer un travail de création sonore singulier, à partir de collectages sonores
 - Inventer des modalités de restitutions pour présenter la création

Calendrier :

15 janvier 2026 : rencontre avec les équipes des structures d'accueil (in situ),

17 janvier - 14 mars : rédaction et rendu des projets aux structures d'accueil,

13 avril - 17 avril : Résidence des étudiants

RÉSIDENCE D'ACTION ARTISTIQUE DANS LE SECTEUR CULTUREL

CF P26 - Projet Nannetti

¹ source : service-public.fr ; <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F3230I>; le 9/10/19

Remarques :

- *La résidence d'artiste ne se substitue pas et ne se confond pas avec le travail des professionnels des structures d'accueil.*
- *La structure d'accueil s'engage à faciliter la résidence en fournissant les espaces et organisant des temps nécessaires au travail de création mais également au travail de transmission. Un temps de sensibilisation et d'information aura été fait au préalable en interne. Les étudiant.es n'auront en responsabilité que la partie artistique, la présence d'un ou une professionnelle de la structure pendant les temps d'ateliers est nécessaire.*
- *Les services bénéficiant de ce dispositif s'engagent à être présents à la réunion de bilan, qui aura lieu à l'aboutissement du projet afin d'évaluer l'action du point de vue des différents interlocuteurs (équipes artistique, professionnel de la structure d'accueil). Chaque étudiant et étudiante aura la charge d'en établir un rapport écrit, personnel*



NANNETTI

GENÈSE DU PARTENARIAT

Depuis 2020, le CCR d'Ambronay est devenu un partenaire précieux de la formation au DUMUSIS. L'équipe du CCR a accueilli à plusieurs reprises des promotions en résidence. Les étudiants et étudiantes ont pu y travailler et y inventer des modalités tant de création que de transmission, à destination des personnes issues des secteurs de la santé (projet *Extravagons*) et plus récemment de la Petite Enfance (projet *In Situ*). Cette dernière résidence a permis au CCR d'Ambronay d'initier un cycle de 3 années d'actions et de recherches à destination des tout-petits mais aussi des acteurs de la petite enfance du territoire de proximité. En 2025, le CCR d'Ambronay entame un cycle de trois ans "culture et handicap" et souhaite s'appuyer sur le partenariat avec le CFMI pour tisser un certain nombre de projets.

En 2025-2026, le CCR d'Ambronay souhaite notamment travailler avec le SAJ de Meximieux et d'autres établissements spécialisés. Ces actions seront reliées au projet *Signes de pierre, signes de papier - Hommage à Fernando Nannetti* porté par Résonance contemporaine, également partenaire de longue date du CFMI. En effet, Alain Goudard, directeur artistique de cette association, intervient depuis 40 ans, seul ou accompagné des musiciens et musiciennes des percussions de Treffort, dans le cadre des différentes formations du CFMI. Il a ainsi travaillé avec les promotions des formations au DUMI, au Master MAAPT, au DUMUSIS ou encore dans le cadre des formations continues non diplômantes.

PRÉSENTATION DE L'ACTION

Accueillir les étudiants du CFMI en résidence au CCR nous permettra de développer plusieurs actions. Nous entendons par résidence d'artistes, la mise en place d'un dispositif dédié à l'accueil et au soutien de la création artistique, offrant à un ou plusieurs artistes le temps et l'espace nécessaires au développement d'un projet de recherche et/ou de création

La promotion vivra donc 3 temps de résidences en 2026. Accueillie sur les sites du CCR d'Ambronay et de la FERME DU VINATIER, la promotion répondra à la commande de créer une forme artistique avec comme contraintes :

- le travail d'appropriation des productions des personnes volontaires fréquentant les établissements de santé.
- le travail en solo dans la perspective d'une création collective

Le point de départ de ces créations sera l'œuvre Fernando Nannetti (1927-1994), aujourd'hui considérée comme un exemple significatif d'Art Brut, et dont l'expression spontanée est connue pour ses graffitis gravés sur les murs de l'hôpital psychiatrique de Volterra. Cette somme d'écritures constitue une sorte de journal sculpté, rempli de symboles et de dessins énigmatiques, mêlant des références autobiographiques, cosmiques et technologiques. Elle sera la base des ateliers conduits au sein des établissements spécialisés qui pourront ainsi partager aux étudiants leurs productions. Elle sera, quoiqu'il en soit, la base de la création de chaque étudiant et étudiante qui sera libre de s'en emparer dans une mise en abîme pour créer une nouvelle forme qui lui sera propre.

La finalité du processus engagé sera valorisée lors de rencontres professionnelles organisées le 1er juillet au CCR d'Ambronay d'une part et à l'occasion du festival Au Cœur de tes oreilles.

L'ACCUEIL DE LA PROMO DUMUSIS

S'inscrire dans un tel projet fait entièrement sens dans la formation au DUMUSIS Musique Handicap Santé qui questionne avant tout la place de la musique comme point de rencontre entre tous sans visée thérapeutique, sans perspective de soins. Les étudiants et étudiantes, avant tout musicien et musicienne, sont porteur et porteuse d'une démarche artistique et leur souci premier est d'aller toujours le plus loin possible dans l'expression et la rencontre artistique et sensible.

Les candidatures des étudiants nous indiquent des profils expérimentés qui trouveront au CCR d'Ambronay un lieu de recherche et de création. Le projet *Signes de pierre - Hommage à Fernando Nannetti* constitue une opportunité unique de redécouvrir et de valoriser l'héritage artistique de Nannetti à travers une approche contemporaine et internationale, en rendant son œuvre accessible à un public large et diversifié. L'inclusion sociale par la musique est un pilier fondamental de cette initiative, soulignant le pouvoir de l'art à créer des liens et à valoriser les capacités de chaque individu, indépendamment de ses conditions personnelles.

Cette résidence aux côtés d'autres actions culturelles coordonnées par le CCR d'Ambronay dans une démarche de complémentarité répond parfaitement aux enjeux de structuration sur l'axe "Culture et Handicap".

S'inscrire dans un tel projet répond aussi à plusieurs objectifs partagés :

- Permettre l'expérience d'une résidence artistique,
- S'inscrire dans un projet existant, d'envergure multi partenariale²,
- Eprouver une démarche de création collective en immersion dans une structure culturelle, en considérant le travail collectif dans une somme de propositions individuelles et singulières
- Développer une proposition artistique en solo forme,
- Travailler la notion de *In Situ* : adapter sa création à un lieu et ses contraintes spatiales, acoustiques, architecturales etc.
- Travailler la notion de Performance : penser une forme éphémère, improvisée et/ou écrite qui permettra une remise en jeu adaptable aux espaces où elle est présentée,
- Inventer et proposer des formes singulières qui favorisent la relation sensible par la musique et questionne la relation artiste/public,
- S'inspirer d'une œuvre existante, d'une discipline artistique différente, d'éléments de recherche, de faits contemporains pour créer.

L'ACCOMPAGNEMENT

L'ensemble du parcours de formation sera accessible aux médiatrices du CCR et des partenaires selon modalités à définir.

Un total de 24h d'accompagnement artistique est prévu dans la maquette de la formation au DUMUSIS autour de ce projet de résidence.

² À l'initiative des associations *Il Faro* en Italie et *Résonance Contemporaine* en France, ce projet est soutenu par une série d'artistes, d'institutions et d'associations européennes (France, Belgique, Suisse). Chacun chacune, à partir de l'initiative toscane, est ainsi invité à produire des événements, des ateliers, des spectacles, etc... En développant différents aspects de la figure et de l'œuvre de Nannetti et en abordant les thématiques traitées à travers des initiatives diversifiées et soutenues de leurs endroits respectifs, toutes et tous les protagonistes généreront un véritable réseau de collaborations d'envergure européenne, mettant en relation des territoires et des cultures différentes.

Alain Goudard (directeur artistique de l'ensemble des Percussions de Treffort), Jean-Pierre Barbosa et Asmaa Aloui (membres de l'Ensemble des percussions de Treffort), seront invités à conseiller et guider la promotion en amont et pendant leur résidence au CCR d'Ambronay.

Calendrier :

16 janvier 2026 : Visite aux Percussions de Treffort, à Treffort :

- Rencontre avec les musiciens et musiciennes de cet ensemble,
- Découverte des pôles ressource de Résonance Contemporaine,
- Découverte du projet Signes de pierre – Hommage à Fernando Nannetti

Entre janvier et mai, travail personnel de recherche sur Fernando Nannetti

21, 22 et 23 mai 2026 : Résidence #1 au CCR d'Ambronay :

- Découverte du site,
- Choix des espaces,
- Travail de création des solos

11, 12 et 13 juin 2026 : Résidence #2 au Vinatier :

- Découverte d'un autre site
- Reprise et adaptation des solos restitution publique sous forme performative dans le cadre du festival Au Cœur de tes Oreilles vendredi 12 : 17h30-19h30 ; samedi 13 : 10h-12h

29 et 30 juin 2026 : Résidence #3 au CCR d'Ambronay :

- Retour et reprise dans le 1^{er} site,
- Restitution publique/rencontre professionnelle
- Bilan

L'ARTICLE

INTENTION GÉNÉRALE

Il peut arriver dans sa carrière d'être sollicité pour la rédaction d'un article pour des revues, des ouvrages collectifs, des magazines spécialisés... afin de partager son expertise, témoigner d'actions remarquables, porter une analyse, nourrir une réflexion.

L'article fait alors référence à l'expérience propre de son auteur qui déroule une pensée sur des modes sensitifs, impressionnistes, pour emmener le lecteur dans des univers tout aussi artistiques que réflexifs. Sa forme peut être très personnelle, poétique, plus universitaire ou encore littéraire.

Pendant l'année de formation au DUMUSIS, chacun chacune est invité à faire le pas de se confronter à la page blanche et mener un travail de rédaction.

Chacune et chacune rédigera donc son article, en s'appuyant sur une problématique liée à sa démarche artistique, à des modalités et des dispositifs inventés pour permettre l'accès à une pratique musicale pour tout un chacun, ou encore à des notions de posture artistique, de coopération professionnelle, de partenariat, de projet, de relations... le sujet restera libre. Des cours et des tutorats sont prévus pour accompagner ce travail.

COMMANDE

Chacun chacune est invitée à rédiger un article, de 10 000 caractères (espace compris, +/- 10%), suivant la formulation d'une problématique définie, en lien à sa pratique professionnelle.

La réalisation de cet article s'appuiera sur une mise en regard d'expériences concrètes, d'observations et de ressources.

Les références documentaires feront l'objet d'une bibliographie normée (non comprise dans les 10 000 caractères).

CALENDRIER

- Samedi 27 septembre : présentation et demande d'envoyer une dizaine de lignes sur une idée de sujet et/ou la problématique avant le 19/10
- Mercredi 29 octobre (13h30-16h30) : rédiger 1 article
- Mercredi 11 février (13h30-16h30) : présentation des sujets
- Entre 11/02 et 15/05 : rédaction et tutorat (2h/étudiant et étudiante)
- Vendredi 15 mai minuit : deadline, rendu
- Jeudi 11 juin (9h30-12h30) : soutenance des articles

Conseils, remarques : Conseils pour éviter les écueils, les généralités et les poncifs il est important de s'appuyer sur des faits concrets, liés à sa pratique et son expérience. L'observation faite sur le terrain, dans le cadre du cycle de Méthodologie, et les questionnements qui en découlent peuvent être le point départ de votre article.

CONTENUS DES FORMATIONS & NOTES D'INTENTION

VOIX ESPACE ET CRÉATION

Date : jeudi 25 et vendredi 26 septembre 2025 (9h30-12h30 ; 13h30-16h30)

Intervenante : Laura TEJEDA

Qualité : Artiste, musicienne, performeuse,

Présentation : La voix offre un éventail de possibilités qu'on ne soupçonne pas et qu'on n'explore pas assez. Si on fouine un peu on peut glaner tout un tas de sons vocaux inattendus et accéder ainsi à l'état de voix métamorphique.

Ce travail invite à rentrer dans des phases d'improvisation, parfois dirigée en passant par le bruit, la parole et la mélodie, en définitive, les sons du corps.... l'espace.

Modalité : atelier pratiques (4x3h), au CFMI

Validation : par assiduité – pas de dispense

DRAC, EAC : PANORAMA HISTORIQUE & POLITIQUE CULTURELLE

Date : samedi 27 septembre 2025 (13h30-16h30)

Intervenant : Bruno GALLICE

Qualité : Conseiller Action Culturelle et Territoriale DRAC AuRA

Présentation : En s'appuyant sur une évolution inscrite dans le temps, Bruno Gallice apportera des éléments de compréhension des missions des DRAC et de réflexion sur les notions d'Education Artistique et Culturelle. De cette approche historique, issue des politiques et des droits culturels, découlera un temps d'échange et de partage d'expériences sur une histoire qui reste en devenir et où beaucoup semble encore à inventer.

Modalité : atelier théorique (3h), au CFMI

Validation : par assiduité – pas de dispense

RÉFÉRENT HANDICAP

Date : lundi 27 et mardi 28 Octobre 2025 (9h30-12h30 ; 13h30-16h30)

Intervenante : Agnès KLEMAN

Qualité : Professeure de Formation Musicale, Référente Handicap, Chargée de l'information des publics

Présentation : ce temps de formation permettra aux stagiaires d'appréhender la diversité des missions du référent handicap et des actions qu'il peut mettre en place. Organisée sur 2 journées, elle sera sous-tendue par l'apport de témoignages et de mises en situation pratiques permettant de mieux situer ou maîtriser les différentes dimensions des activités du référent handicap en établissement d'enseignement artistique.

Modalité : formation croisée avec MESH (4x3h), au CFMI

Validation : par assiduité – pas de dispense

TOUT EST PRÉTEXTE À CRÉATION

Date : jeudi 30 et vendredi 31 octobre 2025 (9h30-12h30 ; 13h30-16h30)

Intervenant : Grégory TRUCHET

Qualité : artiste, musicien, clown, directeur artistique de la Toute Petite Compagnie

Présentation : L'atelier s'articulera autour de l'exploitation artistique la plus poussée possible de petits objets détournés et autres petits instruments... La musique mais aussi le corps, la communication non-verbale, l'écoute du groupe, la réactivité, la fantaisie seront

sollicités par le biais de jeux de mises en scène simples, d'un large vocabulaire musical, corporel, clownesque, sonore et surtout ludique... sans oublier l'ingrédient principal d'une séance : le plaisir.

Modalité : ateliers pratiques (4x3h), au CFMI

Validation : par assiduité – pas de dispense

NÉONATALITÉ

L'artiste, les soignants, les projets artistiques en milieu de soin

Date : jeudi 13 novembre 2025 (9h30-12h30 ; 13h30-16h30)

Intervenante : Virginie BASSET

Qualité : Musicienne

Présentation : Virginie Basset mène parallèlement à ses activités de spectacle vivant tout public, des projets musicaux auprès de la petite enfance et des projets artistiques en milieu de soin. Elle est ainsi intervenue dans différents services hospitaliers dont la néonatalogie. En s'appuyant sur ses expériences, sur des documents photographiques, des références bibliographiques, une pratique musicale commune, Virginie Basset partagera quelques-unes des questions qui l'animent : comment concevoir et mettre en œuvre un projet Culture-Santé cohérent ? Quelle posture du musicien dans un service de soin ? Quelles problématiques de la collaboration entre professionnelles de santé et artistes ? Quid des codes habituels du spectacle (je joue, tu écoutes).

Modalité : atelier pratique et théorique, au CFMI

Validation : par assiduité – pas de dispense

MÉTHODOLOGIE DE PROJET

Date : vendredi 14 novembre 2025 (9h30-12h30) ; samedi 15 novembre 2025 (13h30-16h30) ; samedi 17 janvier 2026 (13h30-16h30)

Intervenantes et intervenant : Coline ROGÉ, Virginie BASSET, Maxime LAVIEVILLE

Qualité : C.Rogé : Responsable culturelle de la FERME du Vinatier ; M.Laviéville : Responsable de l'action culturelle et programmation jeune public du FIL (SMAC 42), directeur artistique de la F@brique (friche culturelle 42)

Présentation : Pendant ce module les notions qui permettent de développer des projets d'action artistique dans les secteurs sanitaires et médicosociaux seront abordées.

1/ C.Rogé présentera l'élaboration d'un projet, du « squelette » au bilan final. Comment définir et présenter son projet, ses modalités d'actions, quels éléments budgétaires, quels partenariats, en fonction d'objectifs artistiques définis. Elle abordera aussi la notion de conventions qui cadrent ces projets.

2/ À partir d'exemples concrets, V.Basset expliquera quels mots, quel vocabulaire, quelle articulation caractérise la note d'intention artistique, et en quoi celle-ci est primordiale pour ancrer la note d'intention artistique, compléter le projet thérapeutique, éducatif, ou pédagogique et donner du sens à une présence artistique dans le milieu spécialisé.

Modalité : atelier pratique et théorique, au CFMI

Validation : rédaction d'un projet d'action artistique (fictif ou réel) à mener dans les secteurs sanitaires et médicosociaux (tutorat et correction – M.Laviéville) – rendu le 19/06/2026

CULTURE & SANTÉ – CULTURE & SOLIDARITÉ

Date : vendredi 14 novembre 2025 janvier 2026 (13h30-16h30)

Intervenantes : Séverine LEGRAND, Clotilde CHARRETON

Qualité : S.Legrand : directrice d'interSTICES, cheffe de projet Culture et Santé Auvergne-Rhône-Alpes, référente des territoires Ain, Haute-Savoie, Rhône, Savoie, membre du réseau National Entrlac ; C.Charreton : Chargée de mission culture et lien social à Direction Culture et Vie Associative Action culturelle et pratiques artistiques - Métropole de Lyon

Présentation : Les 2 intervenantes présenteront leurs missions et -des dispositifs qui accompagnent et permettent la mise en œuvre de projets artistiques partenariaux, à l'échelle local et nationale

Modalité : atelier théorique (3h), au CFMI

Validation : par assiduité - pas de dispense

L'ENREGISTREMENT COMME MÉDIA DE CRÉATION ET DE TRANSMISSION

Date : vendredi 5 et samedi 6 décembre 2025 (9h30-13h30 ; 13h30-16h30)

Intervenant : Serge SANA

Qualités : artiste, musicien

Présentation : Radiophonie, field-recording, carte postale sonore, musique concrète... Toutes ces pratiques ont en commun la prise de son et le montage. En privilégiant le propos artistique à la maîtrise des outils techniques, Serge Sana accompagnera les étudiantes et les étudiants dans des processus participatifs dont l'élément principal de création sera l'enregistrement.

Modalité : ateliers pratiques (4x3h), au CFMI

Validation : par assiduité - pas de dispense

INVENTER

Date : jeudi 15 janvier 2026 (13h30-16h30)

Intervenant : Alain GOUDARD

Qualités : artiste, musicien, compositeur, directeur artistique Résonance Contemporaine et des Percussions de Treffort

Présentation : « Les voyages de l'art, quels qu'ils soient, et les voyages dans l'art permettent d'expérimenter ce que Jacques Rancière désigne sous les termes du Partage du sensible. Ces voyages dans l'art, c'est avant tout, une histoire collective qui se façonne en s'aventurant ensemble sur les chemins de la création, de l'improvisation, en éprouvant, ensemble, ces émotions, en regardant l'autre non pas dans ses impossibilités à faire, mais dans ses capacités, ses capabilités présentes à venir ».

Modalité : ateliers pratiques (3h) avec des étudiantes et étudiants en médecine, au CFMI

Validation : par assiduité - pas de dispense

RÉCUP', PERFORMANCE ET CRÉATION

Date : lundi 9 et mardi 10 février 2026 (9h30-13h30 ; 13h30-16h30)

Intervenant : Alfred SPIRLI

Qualité : Artiste créateur et performeur,

Présentation : Alfred Spirli est un musicien improvisateur, spécialiste de la construction d'idiophone qu'il crée à partir de récupération de déchets industriels. Questionnant le In

Situ, il préparera une performance avec les étudiantes et étudiants de la promotion, création unique et éphémère, travaillée in situ, dédiée à un espace singulier.

Modalité : atelier pratique (4x3h), à la médiathèque de Bron (en attente de confirmation)

Validation : par assiduité – pas de dispense

CORPS MOUVEMENT DANSE

Date : jeudi 12 et vendredi 13 février 2025 (9h30-13h30 ; 13h30-16h30)

Intervenante : Emilie BORG

Qualité : artiste, danseuse, chorégraphe, Cie Passaros

Présentation : Partager la danse avec tous et tous les corps. Amener le corps dans le ressenti et le sensible. Voyager dans la poésie de la danse. Voilà ce à quoi s'intéresse Emilie Borgo. La 1^{ère} journée sera une rencontre avec des artistes amateurs échappant à la norme, danseurs du Labo danse de la Cie Passaros à la MJC Pop Corn de Bourg-en-Bresse le jeudi après-midi de 13h45 à 16h. La matinée sera dédiée à une rencontre avec E.Borgo.

La transmission d'outils et partitions simples et accessibles à tous.

Une réflexion sur les questions d'accueil et de disponibilité.

Des échanges pour soutenir la créativité et le sensible dans toutes les situations. Le lendemain cette expérience se prolongera et résonnera au CFMI.

Modalité : atelier pratique (4x3h), à Bourg en Bresse (J1) (RDV 10h, 8h45 départ du CFMI ; 16h30 départ de Bourg en Bresse)
et au CFMI (J2)

Validation : par assiduité – pas de dispense

MUSIQUES AMPLIFIÉES ET NOUVELLES LUTHERIES

Date : jeudi 12 et vendredi 13 mars 2026 (9h30-13h30 ; 13h30-16h30)

Intervenants : Antoine CAPET, Alexandre SAKHAROV

Qualité : artistes, musiciens, bidouilleurs, Cie BrutPop

Présentation : BRUTPOP est un jeu de mot entre brit pop, art brut et pop art. BRUTPOP est dédié à la promotion de la musique expérimentale et des arts plastiques. Luthiers de nouveaux instruments adaptés, les artistes de BRUTPOP favorisent le jeu collectif, la musique pour non musiciens. Ils se situent entre musique et non musique, pour une pratique sûrement amplifiée, urbaine, inspirée de l'art des bruits, entre bruitisme et noise. Par la pratique, chacune et chacun pourra pousser sa réflexion sur la musique en elle-même, ce qui est à entendre, à jouer, à vivre ensemble, en ouvrant sur les différentes esthétiques et pratiques de jeu et d'écoute... pour se demander "qu'est-ce qu'on fait ensemble avec nos instruments ?"

Modalité : ateliers pratiques (4x3h) avec accueil de participantes et participants extérieurs, au CFMI

Validation : par assiduité – pas de dispense

RENCONTRE AVEC... L'ITINÉRAIRE SINGULIER

Date : jeudi 4 décembre 2025 (RDV 10h, 8h45 départ du CFMI ; 16h30 départ de Roanne)

Intervenante : Armelle LOPPIN

Qualité : musicienne intervenante, responsable des actions territoriales, référentes EAC-Santé-Handicap

Présentation : cet atelier musical du Conservatoire de Roanne est un projet collectif dédié à l'expression, l'improvisation et la création contemporaine, en mettant en avant les richesses de chacun dans ses particularités. Créé et encadré par Armelle Lopin, l'atelier est accessible

et adapté aux personnes en situation de handicap. Il est aussi ouvert sur réservation aux élèves instrumentistes ou aux personnes extérieures du conservatoire de façon ponctuelle.

Modalité : ateliers pratiques (2x3h), au conservatoire de Roanne, la matinée consistera en une présentation du dispositif et une préparation de 2 séances avec 2 groupes suivant cet itinéraire singulier

Validation : par assiduité – pas de dispense

RENCONTRE AVEC... LES PERCUSSIONS DE TREFFORT

Date : vendredi 16 janvier 2026 (RDV 10h, 8h45 départ du CFMI ; 16h30 départ de Treffort)

Intervenants : Alain GOUDARD & les Percussions de Treffort

Présentation : Rencontre et travail avec les Percussions de Treffort, ensemble fondé par Alain Goudard en 1979. Cet ensemble réunit des musiciennes et musiciens professionnels en situation de handicap et valides. L'ensemble développe un travail de recherche et de créations musicales, et dessine un parcours très riche en rencontre et en créations. La qualité de ses réalisations, la grande exigence, la complicité, la symbiose et la force collective dont font preuve les membres de cet ensemble, lui ont permis de prendre une place originale dans le paysage musical d'aujourd'hui, sur les scènes nationales et internationales.

Modalité : atelier pratique (2x3h), à l'ESAT de Treffort (01)

Validation : par assiduité- pas de dispense

AGORA/REX

Intervenant : Sébastien ÉGLÈME

Présentation : Ce temps d'échange revient de façon récurrente et régulière dans la formation. Il a pour principal objectif l'échange d'expertise, et d'expérience, mais également de présentations documentaires. Chacune et chacun sera convié à présenter une fois pendant l'année un document (littéraire, filmique, musical...)

Modalité : 3h, au CFMI

Validation : par assiduité- pas de dispense

L'OBSERVATION D'UN PAIR

Chaque étudiant et étudiante sera amenée à aller découvrir, sur le terrain, un dispositif mettant en œuvre des actions artistiques et des projets en partenariat avec les secteurs sanitaires et/ou médicosociaux.

L'observation sera suivie d'un échange avec l'artiste et les professionnels et/ou l'équipe référente.

Le temps estimé pour cette 2^{ème} phase est d'une demi-journée. Celui-ci pourra moduler en fonction du terrain d'observation.

Objectifs : Ce module vise à développer une connaissance et une compréhension des tenants et aboutissants d'un projet artistiques mené dans et avec les structures d'accueil et de soin.

Modalités : La zone géographique pour l'observation sur le terrain se fera, dans la mesure du possible, sur le territoire où vit et travaille l'étudiant ou l'étudiante.
Dans un second temps il ou elle présentera oralement du travail observé au restant de la promotion, en présentant :

CAHIER DES CHARGES

Être en mesure de présenter :

- **Le contexte** (Situation Géographique ; type de structure ; public concerné ; ancienneté du projet ; inscription dans un projet plus global ; ...)
- **Le projet artistique** (Titre ; lien potentiel entre le projet artistique et un projet d'établissement, place du projet dans la pratique de l'artiste qui le porte, genèse du projet - appel à projet - initiative spontanée de l'artiste - initiative spontanée de l'équipe des professionnels ; ...)
- **Les personnes/structures concernées**
- **Les modalités** (dispositif(s) de pratique et/ou de transmission mis en jeu ; place et du rôle des participantes et participants (patient et patiente, bénéficiaires, professionnelle, professionnel...) ; temporalité et calendrier d'actions ; conditions matérielles
- **Les partenaires** (institutionnels, culturels, artistiques, financiers
- Ouverture sur l'extérieur permis par le projet
- **Le budget** (montage budgétaire, statut de l'intervenant ou de l'intervenante ; ...)

Remarques : pour la présentation, l'utilisation de supports audio-visuels est envisageable. Les étudiantes et étudiants devront néanmoins s'assurer de la possibilité de diffuser des images où pourraient apparaître des participant.es qui n'auraient pas d'autorisation à diffuser leur image, même dans un contexte privé.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont conçues par le responsable du DUMUSIS.

Autoévaluation (cf. p.33) : une grille de référence de compétence sera distribuée en début et en fin formation. Elle permettra à chaque étudiant d'autoévaluer ses propres progressions.

4 enseignements seront notés :

1. ARTICLE					
	I (0)	P (1)	M (2)	B (3)	TB (4)
Respect des échéances de rendu (oui/non)					
Réflexion analytique et problématisation ! <i>coeff 2</i>					
Respect du cahier des charges (nombres caractères, utilisation de ressources documentaires, bibliographie...)					
Maîtrise de la langue à l'écrit (syntaxe, grammaire, conjugaison, orthographe...)					
Qualité de la soutenance orale (préparation, captation de l'auditoire...)					
Total /20	0				

2. PROJET PROFESSIONNEL	I (0)	P (1)	M (2)	B (3)	TB (4)
Respect des échéances (19/06/2026)					
Titre					
Contextualisation					
Note d'intention générale, bio					
Note d'intention artistique (compréhensibilité, originalité, référence)					
Partenariats (présentations)					
Effort de présentation (référence, image additionnelles, logos)					
Maîtrise de la langue à l'écrit (syntaxe, grammaire, conjugaison, orthographe...)					
Cohérence des modalités d'action et calendrier					
Bilan et indicateurs d'évaluation					
Présentation Orale					
Total /20	0				

3. RÉSIDENCE SECTEUR CULTUREL	I (0)	P (1)	M (2)	B (3)	TB (4)
Titre					
Présentation de l'artiste (bio)					
intention artistique					
Présentation artistique (pitch)					
Dimension participative					
Anticipation logistique					
Adaptation aux espaces					
Total /20	0				

4. RÉSIDENCE SECTEUR SANITAIRE/MEDICOSOCIAL	I (0)	P (1)	M (2)	B (3)	TB (4)
Respect des échéances (14/03/2026)					
Note d'intention générale					
Note d'intention artistique et créativité					
Pertinence des modalités d'action par rapport au projet					
Implication et engagement pendant le projet					
Qualité et présence musicale					
Note d'intention artistique et créativité					
Anticipation					
sens de l'adaptation in situ					
rapport aux personnes (patients, personnels, familles)					
Total /20	0				

Les autres critères d'évaluation, non notés, sont les suivants :

- L'assiduité (tous les temps de la formation)
- L'investissement personnel (tous les temps de la formation)
- La progression (cf. outil d'autoévaluation)
- La pertinence des productions (stage, performance, article)

Jurys de validation :

La validation du diplôme est prononcée par un jury présidé par la directrice du CFMI. Deux représentantes et représentants des équipes pédagogiques du CFMI, dont le responsable du parcours, ainsi qu'une intervenante ou un intervenant extérieur.

DUMUSIS MUSIQUE HANDICAP ET SANTÉ					
OUTIL D'AUTOÉVALUATION - 2025/2026					
nom prénom :		pas du tout	un peu	bien	très bien
AGIR EN MUSICIEN					
ANCRER SA POSTURE	Savoir se présenter succinctement				
	Savoir parler de son travail (esthétique, recherche...)				
DÉVELOPPER SA PRATIQUE	Pratiquer l'improvisation libre				
	Favoriser l'acte de création				
	Intégrer des enjeux de création contemporaine				
	Utiliser les techniques d'enregistrement et de diffusion				
	Intégrer d'autres disciplines artistiques (danse, théâtre, arts visuels...)				
CRÉER, EXPÉRIMENTER, INVENTER	Privilégier l'acte d'improvisation et/ou de création				
	Considérer l'autre, l'instant et l'environnement comme source d'inspiration				
	Créer des dispositifs interactifs/participatifs				
	Intégrer des outils contemporains (partition graphique, dispositifs numériques...)				
	Composer, arranger				
S'IMPLIQUER EN TANT QU'ARTISTE	S'informer sur l'actualité artistique				
	Promouvoir et défendre la création				
	Considérer la création comme un bien commun, accessible à toutes et tous				
	Participer à des projets artistiques singuliers				
	Initier et porter des projets artistiques singuliers				
	Défendre des projets ambitieux				
	Éviter toute logique de prestations ou d'autocensure				
TRANSMETTRE					
CONDUIRE DES ACTIONS ARTISTIQUES	Considérer l'autre comme la base de toute relation et d'interaction				
	Identifier les prérequis, les singularités et capacités des participantes et participants				
	Définir des objectifs artistiques				
	Définir des cadres favorables à la pratique collective partagée				
	Penser et agir <i>avec</i> plutôt que <i>pour</i>				
	Accueillir et favoriser la mixité des personnes				
	Penser des dispositifs émancipateurs				
	Créer des dispositifs au service d'une expression artistique individuelle				
	Générer des climats poétiques au service de la relation sensible				
	Mettre en situation de pratique des enfants et des adultes				
	Mettre en situation de pratique les personnes qui accompagnent (pro, familles, aidants)				
	Anticiper des étapes et penser une progression				
	Mettre en œuvre des remédiations				
	Adapter des outils (codes, lutherie, modes de jeu...)				
	Savoir donner des consignes claires				
	Prendre en compte la communication non verbale (les réactions, les comportements...)				
	Proposer des temps de formation par la pratique aux équipes accompagnantes				
ÉVALUER SA PRATIQUE	Définir des modalités et critères d'évaluation d'un projet				
	Mesurer l'état d'avancement d'un projet				
	Rendre compte et justifier un bilan				

DUMUSIS MUSIQUE HANDICAP ET SANTÉ					
OUTIL D'AUTOÉVALUATION - 2025/2026					
nom prénom :		pas du tout	un peu	bien	très bien
CONCEVOIR DES PROJETS ARTISTIQUE EN PARTENARIATS					
ANALYSER ET COMPRENDRE UN CONTEXTE	Connaître et comprendre des logiques et des cultures professionnelles différentes				
	Mettre en place une veille sur l'évolution des secteurs socio-culturel et artistique				
	Connaître les cadres institutionnels, locaux et nationaux				
	Connaître les politiques publiques et des textes de références				
	Connaître les publics, des ressources et des réseaux				
DÉFINIR ET CONCEVOIR UN PROJET	Analyser un contexte				
	Choisir et mobiliser des partenaires socio-culturels				
	Ecrire une note d'intention artistique				
	Ecrire une note d'intention générale contextualisée				
	Élaborer des modalités d'action adaptées à un contexte				
	Elaborer un planning				
	Définir des indicateurs et critères d'évaluation				
	Proposer un devis (salaire, défraiement)				
	Construire un budget équilibré (recette/dépense)				
METTRE EN ŒUVRE ET COORDONNER UN PROJET EN PARTENARIAT	Présenter synthétiquement un projet				
	Définir les modalités de suivi d'un projet (comité de pilotage, réunions d'étapes et bilan)				
	Animer une réunion (invitation, ordre du jour, compte-rendu)				
	Mettre en place des outils collaboratifs (padlet, documents partagés...)				
	Adapter son mode de communication en fonction des interlocuteurs et interlocutrices				
	Savoir écouter, questionner, reformuler				
	Actionner ses réseaux (partenaires artistiques, culturels, institutionnels, financeurs...)				
	Exploiter les synthèses des projets mis en œuvre				
COMPÉTENCES TRANSVERSALES					
SAVOIR-ÊTRE	Accueillir la différence				
	Écouter				
	Considérer l'autre dans sa singularité				
	Avoir le sens de l'adaptabilité				
	Faire preuve de patience				
	Faire preuve de confiance				
	Faire preuve de bienveillance				
	Faire preuve de professionnalisme				
	Savoir questionner sa pratique				

RÈGLES DE VIE

L'assiduité aux cours est obligatoire. Tout retard et/ou absence doit être dûment motivé (présentation d'un justificatif) et le secrétariat doit être prévenu par téléphone.

En cas de retard, les formateurs, formatrices et responsables de formation sont en droit de refuser l'accès au cours à un ou une étudiante. Une feuille d'émargement sera tenue par chaque enseignant et enseignante pour chacun des cours.

Les barèmes des enseignements notés seront communiqués avant les épreuves.



L'assiduité aux cours est obligatoire !

Toute absence ou retard doivent être justifiés aux responsables de formation et au secrétariat avec un justificatif.

Vous devez émarginer les feuilles de

présences apportées à chaque cours par les intervenants : elles sont ensuite centralisées à l'accueil pour le suivi.



Le CFMI est ouvert du lundi au vendredi, de 8h à 19h45 (sauf cas spécifiques).

Les jours fériés et vacances suivent le calendrier de l'Université Lumière Lyon 2.



A l'hôpital, on **recycle** uniquement le papier et le carton. Pour le verre, un container est disposé face à l'arrêt de tram Essarts/Iris.

C'est pas Versailles ici !

Pensez à éteindre les lumières, les ordinateurs et à fermer les portes pour garder la chaleur à l'intérieur.



La salle informatique est en accès libre !

Merci d'éteindre tous les ordinateurs, écrans, claviers MIDI... après utilisation.

Le foyer est à votre disposition pour manger :

prenez en soin et nettoyez-le !

La cafétéria du Vinatier et le resto U de Rockefeller sont également accessibles.



Nous sommes sur le site d'un hôpital : il

faut respecter les patients et le personnel soignant ! Pas de photo, vidéo, cigarette, bruit etc... près des unités de soins.



L'hôpital du Vinatier, bien que fermé au public, reste un lieu ouvert et le CFMI ne fait pas exception : **faites attention à vos affaires**, des vols peuvent survenir !



L'emprunt du matériel doit faire l'objet d'une demande

au régisseur et ne peut se faire que dans le cadre des activités liées au CFMI !
N'hésitez pas à demander le fonctionnement du matériel !)

La régie et le studio sont

systématiquement fermés à clé et tous les appareils doivent être éteints et rangés !

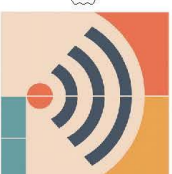
RÈGLES DE VIE DU CFMI

Le centre de documentation est en

accès libre et les règles d'emprunts sont communiquées en début d'année par la/le documentaliste, qui se tient à disposition pour toute aide ou recherche !



Le **WIFI** est disponible dans tous les bâtiments avec vos identifiants et mot de passe de l'Université !



Le disque dur « étudiant » est à votre disposition

depuis les ordinateurs : vous pouvez y retrouver de nombreuses ressources et y déposer de nouvelles !

MEMBRES DE L'ÉQUIPE PERMANENTE

Directrice et Coordination pédagogique :

Cécile Richard : [cecile.richard2\(at\)univ-lyon2.fr](mailto:cecile.richard2(at)univ-lyon2.fr), 04.72.98.28.53

Directrice-adjointe et Responsable administrative et financière :

Marion Orlandi : [marion.orlandi\(at\)univ-lyon2.fr](mailto:marion.orlandi(at)univ-lyon2.fr), 04.72.98.28.52

Responsables de formation DUMI :

Stéphane Fransioli : [s.fransioli\(at\)univ-lyon2.fr](mailto:s.fransioli(at)univ-lyon2.fr), 04.87.76.28.51

Emmanuelle Cote : [e.cote\(at\)univ-lyon2.fr](mailto:e.cote(at)univ-lyon2.fr), 04.87.76.28.50

Responsable de formation DUMI par la voie de l'apprentissage :

Stéphane Fransioli : [s.fransioli\(at\)univ-lyon2.fr](mailto:s.fransioli(at)univ-lyon2.fr), 04.87.76.28.51

Responsable de formation Master mention Musicologie parcours MAAPT et relations internationales :

Diakha Sow : [diakha.sow\(at\)univ-lyon2.fr](mailto:diakha.sow(at)univ-lyon2.fr), 04.87.76.28.52

Responsable de formation DUMUSIS :

Sébastien Eglème : [sebastien.egleme\(at\)univ-lyon2.fr](mailto:sebastien.egleme(at)univ-lyon2.fr), 04.72.98.28.56

Responsable de formation professionnelle continue non diplômante et VAE :

Anne Decroly : [anne.decroly\(at\)univ-lyon2.fr](mailto:anne.decroly(at)univ-lyon2.fr), 04.72.98.28.54

Responsable des ressources documentaires et pédagogiques :

Lysandre Pernet : [lysandre.pernette\(at\)univ-lyon2.fr](mailto:lysandre.pernette(at)univ-lyon2.fr), 04.72.98.28.55

Gestionnaire de scolarité, secrétaire de direction et Accueil, information et conseil aux stagiaires de la formation continue diplômante :

Clémentine Bertrand : [clementine.bertrand\(at\)univ-lyon2.fr](mailto:clementine.bertrand(at)univ-lyon2.fr), 04.72.98.28.50

Gestionnaire administrative et financière :

Séverine Bufflier : [s.bufflier\(at\)univ-lyon2.fr](mailto:s.bufflier(at)univ-lyon2.fr), 04.72.98.28.51

Régisseur :

Nicolas Garcia : [n.garcia\(at\)univ-lyon2.fr](mailto:n.garcia(at)univ-lyon2.fr), 04.87.76.28.53

Agent d'entretien :

Cristina Do Souto Marinho

La formation des étudiants est également assurée par une soixantaine d'enseignants vacataires (professionnels de l'enseignement et du spectacle vivant).

MISSION HANDICAP

Pour signaler un handicap et obtenir des aménagements :

- Prendre rdv avec le Service de santé étudiante (SSE) : sse@univ-lyon2.fr ou 04.78.77.43.10 (pour le 1^{er} semestre, jusqu'au 10 novembre 2025).
- Prendre rdv ensuite avec la mission handicap : mission.handicap@univ-lyon2.fr ou 04.78.77.31.05 (pour le 1^{er} semestre jusqu'au 15 novembre 2025).

Chaque UFR dispose d'un ou d'une référente handicap. Pour la votre il s'agit de Laetitia Dumont-Lewi : laetitia.dumont-lewi@univ-lyon2.fr

CONDITIONS D'ACCÈS ET CANDIDATURES

La formation est ouverte aux :

- Titulaires du DUMI, du DE ou du CA, du CAPES de musique ou d'un diplôme français ou étranger sanctionnant au moins deux années de formation supérieure en pédagogie musicale.
- Artistes et professionnel·les des secteurs de spécialisation ayant une pratique artistique et/ou de transmission ancrée.
- La formation est accessible au titre des validations d'acquis personnels (VAP).
- Le diplôme est proposé dans le cadre de la formation continue diplômante et ne prévoit pas de Formation en Alternance.

CALENDRIER DE CANDIDATURES

1^{ère} vague

Ouverture eCandidat : 7 janvier – 3 février 2025

Tests d'entrée : du 17 au 21 février 2025

Commission pédagogique : 21 février 2025

Réponse aux candidats : 24 février 2025 au plus tard

Date butoir de confirmation des candidats : 03 mars 2025

2^{ème} vague

Ouverture eCandidat : 3 mars - 4 avril 2025

Tests : du 14 avril au 18 avril 2025

Commission pédagogique : 18 avril 2025

Réponse aux candidats : 22 avril 2025 au plus tard

Date butoir de confirmation des candidats : 28 avril 2025

3^{ème} vague (s'il reste de la place)

Ouverture eCandidat : 12 mai – 13 juin 2025

Tests d'entrée : 30 juin – 4 juillet 2025

Commission pédagogique : 4 juillet 2025

Réponse aux candidats : 7 juillet 2024 au plus tard

Date butoir de confirmation des candidats : 15 juillet 2025

DÉPÔT DU DOSSIER

L'inscription se fait sur la plateforme [eCandidat](#).

PROMOTION

15 personnes maximum

ÉPREUVES D'ADMISSION

(durée totale 1h environ)

Présentation d'une pièce comportant des aspects de création et/ou d'improvisation instrumentale et/ou vocale (entre 5 et 10 minutes)

Commentaire oral d'un court extrait vidéo présentant une situation artistique

Entretien portant sur le projet personnel de formation et les objectifs professionnels

COÛT DE LA FORMATION

Financement extérieur (employeur, Pôle Emploi, AFDAS, autre OPCO...) : 2100 € (tarif indicatif, sous réserve de validation du CA de mars 2025).

Financement individuel : 950 € (tarif indicatif, sous réserve de validation du CA de mars 2025).